

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE

Hôtel du département

Boulevard de France

91012 EVRY CEDEX



**REALISATION ET MONTAGE D'UN FILM DE FICTION PAR LES AGENTS
DEPARTEMENTAUX EXERCANT LEURS MISSIONS AU SEIN DES MAISONS
DEPARTEMENTALES DES SOLIDARITES**

N° de marché

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Acte d'Engagement

Pouvoir Adjudicateur:

Conseil général de l'Essonne

Objet du marché :

Réalisation et montage d'un film de fiction par les agents départementaux exerçant leurs missions au sein des Maisons départementales des solidarités.

Imputations budgétaires (ces imputations sont données à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle).

Chapitre	6238
Article	58
Fonction	

Date de lancement de la consultation	JANVIER 2014
---	--------------

Mois MO de remise des Offres :	FEVRIER 2014
---------------------------------------	--------------

Cadre réservé au nantissement ou cession de créance

Marché public en procédure adaptée en application des articles 28 du Code des marchés publics

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics :

Madame Carole VITALI – Directrice adjointe du développement social

Direction opérationnelle responsable du ou des marché(s) :

Direction du développement social et de prévention santé (DDSPS)

Ordonnateur :

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Essonne

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le payeur du Département de l'Essonne.

Sommaire

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT	4
ARTICLE 1 (BIS)- CONTRACTANTS.....	5
ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE	7
ARTICLE 3 : PRIX	7
3.1 Montant du marché.....	7
3.2 Variation des prix.....	7
3.3 Variante/option	7
3.4 Sous traitance.....	7
ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION	8
4.1 Durée du marché	8
4.2 Le délai d'exécution	8
ARTICLE 5 : PAIEMENT	8
5.1 Modalités de règlement	8
5.2 Versement des règlements.....	8
ARTICLE 6 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	9
ARTICLE 7 : NOMENCLATURE	9
ARTICLE 8 : DECLARATIONS.....	10

A remplir pour une entreprise seule

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

Nom, prénom, qualité du signataire :

.....
.....

- agissant pour mon propre compte¹ ;
 agissant pour le compte de la société :

Nom :

.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....
.....
.....

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro d'identité établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :
(ou registre des métiers, référence de l'inscription à un ordre professionnel, registre équivalent pour les entreprises étrangères)

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P) et des documents qui y sont mentionnés et après avoir établi les pièces et déclarations prévues aux articles 44 et 45 du Code des marchés publics,

- m'engage sans réserve, par la seule signature du présent acte d'engagement, sur l'ensemble des documents contractuels listés dans le cadre du cahier des clauses particulières de ce marché.

- m'engage sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

A remplir uniquement par les groupements

ARTICLE 1 (BIS)- CONTRACTANTS

Nous soussignés,

MANDATAIRE

Nom, prénom, qualité du signataire :

.....
.....

Agissant pour le compte de la société :

.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....
.....

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro d'identité établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :
(ou registre des métiers, référence de l'inscription à un ordre professionnel, registre équivalent pour les entreprises étrangères)

COTRAITANT

Nom, prénom, qualité du signataire :

.....
.....

Agissant pour le compte de la société :

.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....
.....

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro d'identité établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :
(ou registre des métiers, référence de l'inscription à un ordre professionnel, registre équivalent pour les entreprises étrangères)

COTRAITANT

Nom, prénom, qualité du signataire :

.....
.....

Agissant pour le compte de la société :

.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....
.....

Immatriculée à l'INSEE :

Numéro d'identité établissement (SIRET) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :
(ou registre des métiers, référence de l'inscription à un ordre professionnel, registre équivalent pour les entreprises étrangères)

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir établi les déclarations prévues aux articles 44 et 45 du Code des marchés publics.

- nous engageons en tant qu'entreprises groupées sans réserve par la seule signature du présent acte d'engagement sur l'ensemble des documents contractuels listés dans le cadre du cahier des clauses particulières de ce marché.

- nous engageons sans réserve, en tant qu'entreprises groupées, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies

L'entreprise est le mandataire des prestataires groupés **solidaires** qui ont signé la lettre de candidature du

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE

Les prestations concernent la réalisation et le montage d'un film de fiction par les agents départementaux exerçant leurs missions au sein des Maisons départementales des solidarités.

ARTICLE 3 : PRIX

3.1 Montant du marché

Le présent marché s'élève à la somme de :

Montant hors taxe : Euros
TVA (taux de %) : Euros
Montant TTC : Euros
Soit en lettres :
.....
.....

3.2 Variation des prix

Sans objet

3.3 Variante/option

Aucune variante n'est autorisée.

Il n'est pas prévu d'option.

3.4 Sous traitance

Le titulaire peut sous-traiter certaines parties de ses prestations à condition d'avoir obtenu du pouvoir adjudicateur, l'acceptation du/des sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement, conformément aux articles 112 à 117 du Code des marchés publics.

Les sous-traitants peuvent être présentés au pouvoir adjudicateur pour acceptation lors de la soumission au marché ou en cours d'exécution du marché.

Je n'envisage pas de sous-traiter une partie des prestations prévues par le marché

J'envisage de sous-traiter une partie des prestations prévues par le marché

L'acte de sous-traitance (DC4) indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par un (des) sous-traitant(s) et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Il constitue une demande d'acceptation d'un (des) sous-traitant(s) concerné(s) et d'agrément des conditions de paiement. Elle doit être établie en autant d'exemplaires qu'il existe de sous-traitants.

Que le sous-traitant soit présenté par le soumissionnaire au moment de la remise des offres ou après la notification du marché, le montant des prestations sous-traitées est exprimé en Euros.

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément au DC4 est de :

Montant hors taxe : Euros
TVA (taux de %) : Euros
Montant TTC : Euros
Soit en lettres :
.....
.....

ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHÉ ET DELAIS D'EXECUTION

4.1 Durée du marché

Le présent marché prend effet dès sa date de notification pour une durée ferme de 9 mois.

4.2 Le délai d'exécution

A compter de la date de notification du marché, le déclenchement des prestations est effectué par l'émission des ordres de service correspondants à chaque étape de la réalisation de la prestation :

- Etape 1 : Préparation du projet avec les acteurs de terrain ;
- Etape 2 : Elaboration et écriture du scénario ;
- Etape 3 : Tournage ;
- Etape 4 : Montage des séquences filmées.

La démarche devra être engagée au mois d'avril 2014 et s'étaler jusqu'à la livraison finale de la production au maximum fin décembre 2014.

L'émission des ordres de service ne peut intervenir que pendant la durée de validité du marché.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

5.1 Modalités de règlement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans le délai global de 30 jours conformément à l'article 98 du Code des marchés publics.

Le défaut de paiement dans les délais prévus par le Code des marchés publics fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

En cas de dépassement de ce délai, le calcul des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

5.2 Versement des règlements

Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées au CCAP.

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- du compte ouvert au nom de :
- sous le numéro :
Coordonnées bancaires du titulaire (OU RIB OU ÉQUIVALENT A JOINDRE) Code Banque..... Code Guichet :..... n° compte :

- du compte ouvert au nom de :
- sous le numéro :
Coordonnées bancaires du titulaire (OU RIB OU ÉQUIVALENT A JOINDRE) Code Banque..... Code Guichet :..... n° compte :

- du compte ouvert au nom de :
- sous le numéro :
Coordonnées bancaires du titulaire (OU RIB OU ÉQUIVALENT A JOINDRE) Code Banque..... Code Guichet :..... n° compte :

En cas de groupement si le paiement s'effectue sur plusieurs comptes, le règlement des factures sera effectué auprès du ou des titulaire(s) du ou des compte(s) indiqué(s) ci-dessus pour le montant des prestations réalisées par celui-ci ou ceux-ci et précisé dans la répartition des paiements.

ARTICLE 6 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours, à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 7 : NOMENCLATURE

Nomenclature départementale :

N°	Intitulé
04S01	<i>Conception, production, projection de films ou vidéos ou œuvres audiovisuelles pour la communication</i>

Nomenclature européenne :

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

